

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2020 à 20h30

Etaient présents :

Mme ALLAIN Jocelyne, M. ALLAIN Serge, Mme BRIAULT Odile, Mme BRILLAND Elodie, M. CHEVAL Dominique, M. COSTILS Romain, M. COUENNE Michel, M. FOUSSE Jean-Luc, Mme GUESDON Claudine, Mme LEHOT Elodie, M. MALHERBE Stéphane, M. MANIGUET Julien, M. RENOUEVEL Aurélien

Procuratation(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BAILLARD Christophe

Absent(s) : M. HEUZE Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Elodie BRILLAND

1- **Travaux des logements communaux -Avenant au marché (pour cause de mэрule) :**

Suite à la découverte de la mэрule à l'étage, des décisions doivent être prises rapidement quant à l'organisation des travaux. Un avenant doit être pris pour le plancher du haut, soit en béton, soit en bois.

Présentation du tableau de Mme Isabelle BRICE

Plancher béton : avenant de 21 294.02 TTC (solution qui receinture le bâtiment et plus prudente)

Plancher bois : avenant de 12 155.32€ (risque dans le temps de réapparition de la mэрule)

RAPPEL Projet Logement Mairie : 170 000€ (subvention : 86 000€ (DSIL + FIR))

Part Communale budget 2020 : 84 000€

Emprunt : 90 000€

RECAPITULATIF MONTANT DES TRAVAUX

APPARTEMENTS MAIRIE DE PONTS

le 12 Mai 2020

N° PLI	LOT N°	Nom de l'entreprise	Observations	Montant HT	Montant TTC
7	1	GILBERT FRERES	avec arriere linteaux et piquetage sans huisserie ni BE	23 500,00	
8	2	MONSIEUR ALEXIS CHAPERON	sans dépose plancher grenier	8 504,06	
13	3	Patrick COSSE et CMC		23 085,32	
12	4	MASSELIN	avec option liaison	8 777,41	
1	5	MASSELIN		17 378,05	
13	6	SARL MARSAIS	avec correction erreur calcul	29 767,19	
6	7	SARL LENOBLE CARRELAGE		7 225,04	
2	8	R DECO Peinture		9 297,00	
		Option	sous couche	1 071,60	
			lazure escalier	520,00	
		TOTAL HT		128 054,07	0,00
		TOTAL TTC		153 664,88	

SOLUTION POUR PLANCHER HAUT BETON

SOLUTION AVEC PLANCHER HAUT DU 1ER ETAGE EN DALLE BETON

Dans ce cas pas besoin de redresser le plancher des combles ni de créer un faux plafond CF1h dans les appartement:

Plus value plancher béton						
Plancher haute du 1er étage dalle béton						
Total		20 708,00				
Moins value lot charpente						
poutres de renfort				- 2 040,00		
Plancher Novodal				- 1 885,28		
Total				- 3 925,28		
Moins value lot Isolation doublage						
Isolation plancher haut du 1er étage					- 1 819,62	
plus value isol en 100mm laine de verre					1 551,33	
Faux plafond CF 1h					- 2 923,47	
Total					- 3 191,76	
Traitement méréule		4154,06				
Plus value plancher						13 590,96

Plus value totale HT 17 745,02

TVA 20% 3 549,00

TOTAL TTC 21 294,02

Donc une différence entre le choix du plancher béton et celui d'un plancher bois de 13 590,96 - 5 975,37 = **7 615,59 € HT** pour le plancher béton

On peut également ne pas isoler sous la dalle béton créée ce qui ferait une plus value de 6 064,26€ HT

Avantages: Pérennité dans le temps assurée par rapport au risque de méréule

SOLUTION POUR PLANCHER HAUT BOIS

SOLUTION AVEC PLANCHER HAUT DU 1ER ETAGE EN BOIS REFAIT A NEUF

Dans ce cas pas besoin de redresser le plancher des combles qu'il aurait fallut ajouter au devis de base pour un montant de 2944,10 € HT

Plus value plancher bois Plancher haut du 1er étage poutre steico et plancher novodalle Total		8 015,37					
Moins value lot charpente poutres de renfort Total					- 2 040,00 - 2 040,00		
Moins value lot Isolation doublage Total						-	
Traitement mэрule		4154,06					
Plus value plancier							5 975,37

Plus value totale HT	10 129,43
TVA 20%	2 025,89
TOTAL TTC	12 155,32

Risques: Possibilité dans le temps de reprise de l'activité de la mэрule mэрme avec le traitement

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation d'un plancher béton en haut pour une plus-value pour l'entreprise GILBERT d'un montant de 20 708€ HT.

Comme des travaux ne seront pas réaliser du fait d'un plancher béton, la plus-value pour le marché sera de 13 590.96€ HT.

Les frais de désinfection de la mэрule s'élève à 4 154.06€ HT.

Les élus donnent leur accord pour la réalisation de ces travaux, le paiement de ces factures et autorisent Mme le Maire à signer tous documents

Fin de la réunion à 21h30
Prochain Conseil municipal le 8 octobre à 20h30